

 <p>PRÉFET DE L'ESSONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	Compte rendu de la commission Du 22 septembre 2023	Direction départementale des territoires Évry-Courcouronnes, le 26/09/2023
--	---	---

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 31 août 2023, s'est réunie le 22 septembre 2023, sous la présidence de M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de département, M. Bertrand GAUME.

1) Membres de la commission

- M. Philippe ROGIER, Directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France ;
- M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires ;
- M. Denis MAZODIER, représentant de l'Association agréée de protection de l'environnement Essonne Nature Environnement ;
- M. Dominique VEROTS, maire de Saint-Pierre-du-Perray, représentant les maires ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le coprésident du réseau AMAP Île-de-France.

Pouvoirs :

- M. Philippe ROGIER, Directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose des pouvoirs de M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français et de M. Guy CROSNIER, représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France dispose des pouvoirs de M. Pierre MARCILLE, représentant le Président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France et de M. Patrick LEBLANC, représentant des propriétaires agricoles ;
- M. Denis MAZODIER, représentant de l'Association agréée de protection de l'environnement Essonne Nature Environnement, dispose du pouvoir de Mme Odile CLOUT représentante de l'association NaturEssonne.

2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- Mme Orane FALETTI, Mme Stéphanie LABORDE, Mme Nathalie LAFOSSE, Mme Annabelle TESTAUD et Mme Yolaine DELEAZ de la Direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

L'ordre du jour compte les points suivants :

- a) Examen du PLU de Chilly-Mazarin ;
- b) Examen du PLU d'Orsay ;

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Chilly-Mazarin: Mme Rafika REZGUI, maire de Chilly-Mazarin – M. Christian PROPONET, adjoint à la maire en charge de l'aménagement urbain et mobilités – M. Karim AMOKRANE, directeur des Services Techniques – M. Franck WEHRLE, directeur du bureau d'études ATOPIA – M. Vincent MAHEUT, chef de projets chez ATOPIA.
- PLU d'Orsay: M. Pierre BERTIAUX, maire-adjoint en charge de l'urbanisme – M. Arthur BIRAC, représentant du bureau de l'Atelier Tel – Mme Mathilde DUBOS, coordinatrice aménagement et urbanisme pour la ville d'Orsay, en charge du pilotage de la révision du PLU.

Évry-Courcouronnes, le

Le président de la CDPENAF,

Le directeur départemental
des territoires

Philippe ROGIER
Philippe ROGIER